

LA DECOHABITATION N' A PAS ETE UN LONG FLEUVE TRANQUILLE. EXAMEN DE 1968 A 2008 EN FRANCE

Jean-Louis Pan Ké Shon

Ined

18/05/2010 15:37:00

Version préliminaire. Commentaires bienvenus

Partir de chez ses parents constitue l'une des 3 étapes traditionnellement reconnues du passage du jeune en adulte (Galland, 1993). Ainsi, être adulte se caractérisait par la conjonction de l'autonomie résidentielle, d'un emploi stable et la formation d'un premier couple. Actuellement, les étapes de passage à l'âge adulte se retrouvent temporellement déconnectés des schémas traditionnels et étirés dans le temps donnant l'impression que la jeunesse se prolonge (Chamboredon, 1985 ; Galland, 1995). Cette convention raisonnée des 3 seuils ne fait pourtant plus l'unanimité. Cette logique de passage à l'âge adulte par les seuils semble refléter une normativité (Bendit *et al.*, 2009) d'une époque révolue et qui ne tient pas compte des évolutions comportementales et sociales. Aujourd'hui, les sorties du foyer parental s'accompagnent moins souvent qu'auparavant par une mise en couple. En quittant leurs parents, les jeunes passent par une période transitionnelle au cours de laquelle ils multiplient les expériences dans une phase de construction de soi. De plus, la fin des Trente glorieuses s'est accompagnée de la raréfaction du travail salarié et obtenir un emploi est non seulement plus difficile mais a conduit à différer l'entrée sur le marché du travail en investissant dans des études plus longues.

Dans les représentations des jeunes eux-mêmes, l'adulte se définit davantage en termes identitaires de maturité, de responsabilité et d'autonomie (Bendit *et al.*, 2009) qu'en termes d'installation dans un logement, d'obtention d'un travail et de formation d'un couple. Le sentiment d'être adulte peut même être déconnecté de ces trois éléments (Van de Velde, 2004). En fait, « *L'âge adulte se fait de plus en plus tardif, inaccessible, et incertain, non pas uniquement parce que la phase de dépendance s'allonge et que l'âge des responsabilités est retardé, mais aussi parce que sa représentation même a évolué, passant d'une indépendance matérielle à acquérir à une autonomie identitaire à construire, processus long et toujours inachevé.* » (Van de Velde, 2004). Cette transformation des représentations est illustrée par les néologismes : « *juvénisation* » (Chamboredon, 1985), « *adulescents* » (Giral, 2002) ou « *adonnaissants* » (De Singly, 2006) et que nos voisins Anglo-saxons non moins fantaisistes appellent « *middlescents* », « *kidults* » ou « *un-grownups* », sans interroger les références normatives implicites contenues dans ces termes. Mais « *Est-ce la jeunesse qui s'allonge, ou les indicateurs mobilisés pour en décrire les mutations qui perdent leur significativité ?* » (Van de Velde, 2004). N'y aurait-il pas une confusion entre des indicateurs historiquement datés, dont visiblement la pertinence s'érode, et le concept de jeunesse, qui de son côté demeure flou ? Dans ce contexte mouvant, l'un des moments du passage à l'âge adulte, qui paraît moins ébranlé, est le départ du nid familial où l'enfant se soustrait, sinon au contrôle parental, du moins à son regard.

Les jeunes auraient davantage de difficultés à décohabiter en regard des difficultés économiques actuelles. Ce qui expliquerait alors le départ plus tardif du nid parental. Cette idée s'appuie sur des études portant sur les années 1990 mais aucune n'évalue la décohabitation sur moyenne période¹. En réalité, nous ne savons tout simplement pas comment elle a évolué au cours des quarante dernières années en France. Les évaluations existantes portant des années 1980 à 2000 émettent le message d'un régime en deux temps. D'abord la décohabitation semble reportée entre 1982 et 1992 (Desplanques, 1994 ; Galland, 1995), puis se stabilise. Ainsi, l'âge au départ du domicile parental est stable de 1990 à 2000 (Villeneuve-Gokalp, 2000). Ce que constate aussi Olivier Galland : « les jeunes de 26 à 29 ans interrogés en 1992 et ceux du même âge interrogés en 1997, les âges médians de départ de chez les parents [...] n'ont pas varié » (Galland, 2000). Nous verrons plus loin que

¹ A noter toutefois l'étude de Daniel Courgeau sur longue période courant des années 1920 au début des années 1970 (2000).

l'observation de 1968 à aujourd'hui, dévoile un régime des sorties du foyer parental plus heurté dans le temps et ce sont les jeunes de 22 à 25 ans qui ont été davantage pénalisés.

La prégnance du chômage et son installation dans la durée depuis le 1^{er} choc pétrolier s'est traduite par des phénomènes complexes, non seulement par l'augmentation des effectifs des personnes sans emploi mais aussi par l'allongement des études, conduisant pour une part des étudiants à différer le départ du foyer parental. Conjointement, le chômage a affaibli les capacités de négociation du salariat avec pour conséquences la précarisation du travail et un salaire d'embauche qui a stagné des années 1970 au milieu des années 1990 (Baudelot et Establet, 2000). Éléments, parmi d'autres, qui ont influé sur les capacités à quitter le foyer parental. Par ailleurs, les femmes jadis au foyer, ont investi massivement les études et l'activité salariée. Ce qui a eu pour première conséquence de réduire leur dépendance de la formation d'un couple pour quitter le domicile parental. De fait, le statut d'activité des jeunes (emploi, chômage, étude, foyer) synthétise instrumentalement ces phénomènes. L'étude des évolutions des décohabitations demande alors de dissocier ce qui vient des modifications de l'activité, de ce qui relève des autres causes. Ces « autres causes » sont nombreuses et font l'objet d'investigations toujours partielles par manque de données adéquates. Ainsi, un habitat parental spacieux, sa proximité avec les lieux d'étude, donc plus souvent en zone urbaine, favorise la cohabitation (Laferrère, 2005). La préservation de l'intimité de l'enfant, notamment par l'absence de beaux-parents incite à la cohabitation (*ibid.*). Si les revenus parentaux ont des effets contradictoires voire paradoxaux (Laferrère, 2005), la mésentente familiale et parentale pousse à avancer le départ que ce soit à l'initiative du jeune ou parfois par pression des parents (Bozon et Villeneuve-Gokalp, 1994). Murphy et Wang relèvent que certains phénomènes anticipant le départ du foyer comme les violences familiales sont inobservés. Par ailleurs, ils suggèrent le possible impact des normes intergénérationnelles d'âge au départ (Murphy and Wang, 1998) avec des résultats finalement peu probants (Billari and Liefbroer, 2007). Ces raisons ne sont pas toutes listées exhaustivement, il faudrait rajouter notamment l'influence du coût du logement et la prise en compte de la création de l'allocation personnalisée au logement en 1977, les faibles revenus des jeunes et des parents, la montée de la précarité de l'emploi au cours des années 1980 et enfin les transformations comportementales entraînées par les générations du baby-boom survenues après le milieu des années 1960.

Cet article se donne pour but plus modeste de combler une carence en retraçant les évolutions de la décohabitation en France entre 1968 et 2008. Puis d'isoler, dans les sorties du foyer parental, ce qui est redevable aux bouleversements de l'activité des jeunes sur leur taux de sortie du foyer parental au cours de ces quarante années en les dissociant des transformations redevables aux « autres causes ».

METHODES, DONNEES, CONVENTIONS ET CONCEPTS

L'indicateur de la décohabitation utilisé

Le repérage des jeunes décohabitants dans les enquêtes Emploi s'opère à partir de la variable « Lien avec la personne de référence ». La personne de référence est fréquemment l'homme actif le plus âgé du ménage. Cette variable indique si la personne interrogée du ménage est la personne de référence elle-même, son conjoint ou si elle a un autre lien avec elle. Sont considérés comme ayant décohabité, les individus de 18 à 29 ans, personnes de références ou les individus dont le lien avec la personne de référence n'est ni « Enfant ou petit enfant », ni ascendant du chef de ménage. Nous observons donc la part des jeunes à chaque âge qui a déjà décohabité au moment de l'interrogation sans connaître le moment précis où ils ont décohabité effectivement. Cette méthode, imposée par les données, possède l'avantage d'éviter les biais déclaratifs asymétriques par lesquels enfants et parents ne déclarent pas les mêmes dates de départ du foyer parental (Young, 1987).

Tranches d'âge retenues

L'une des questions méthodologiques à résoudre est de savoir quelle(s) tranche(s) d'âge pertinente(s) retenir dans l'étude de la décohabitation, choix qui conditionnent le niveau des

résultats. Une façon de contourner le problème est de s'attacher de façon empirique aux âges où s'effectuent principalement les sorties du foyer parental, c'est-à-dire entre 18 et 29 ans. Puis, en sous découpant cette population des 18-29 ans en 3 tranches d'âge de 4 ans chacune, permettant d'affiner les analyses : 18-21 ans, 22-25 ans et 26-29 ans.

Décohabitation : autonomie ou indépendance ?

La décohabitation recouvre deux notions distinctes. L'autonomie résidentielle correspond au fait de vivre dans un logement autre que celui des parents sans faire intervenir de notion d'autonomie financière. On peut donc être autonome résidentiellement mais dépendant financièrement. L'indépendance résidentielle recouvre l'installation dans un logement indépendant, dont le loyer est assumé par le jeune lui-même ou/et son conjoint, ou mis à sa disposition par son employeur (Galland 1995). Les enquêtes Emploi ne permettent pas de différencier ces deux notions, et la décohabitation sera envisagée indépendamment de celles-ci dans le reste du texte.

Données

La série des 40 enquêtes Emploi de 1968 à 2008

Cette série d'enquêtes a l'avantage de couvrir la période précédant la fin des Trente glorieuses, puis la période s'étalant jusqu'au début des années 2000. Le protocole de collecte est *relativement* stable dans le temps jusqu'en 2003 et autorise des comparaisons pertinentes. Les échantillons sont tirés à partir d'aires de logements et non plus de logements. Le type d'échantillonnage devient rotatif par tiers entrant annuel, deux mesures qui ont été conservées jusqu'en 2003 (Goux, 2003). Toutefois, des modifications sont intervenues au cours du temps. Entre 1977 et 1981, les enquêtes Emploi sont collectées semestriellement (*ibid.*). De 1975 à 2002, la structure de la population (sexe et âge quinquennal) est calée sur celle obtenue par les recensements. La série d'enquêtes Emploi de 1990 à 2002 bénéficie d'un enrichissement du questionnement mais la méthodologie n'est pas modifiée si ce n'est par la capisation² du questionnaire à partir de 1992 (*ibid.*). Depuis 2003, la nouvelle enquête Emploi, dite en continue, est collectée au cours des 13 semaines de chaque trimestre par échantillon rotatif d'un sixième entrant et sortant (Givord, 2003). Contrairement à l'enquête annuelle, la nouvelle interroge les personnes vivant en communauté (casernes, internats, maisons de santé, etc.). Les autres modifications majeures portent essentiellement sur le questionnement qui a été profondément renouvelé et les effectifs des interrogations qui passent de 145 000 avant 2003 à plus de 280 000 ensuite. L'enquête Emploi continue constitue donc une rupture de série.

RESULTATS

Des séquences de décohabitation heurtées

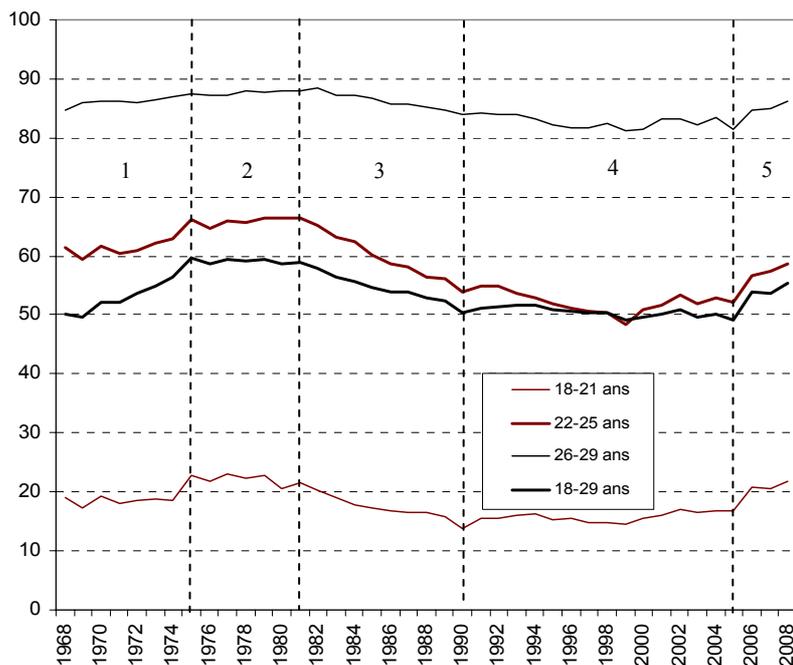
La décohabitation entre 1968 et 2008 n'a pas suivi une tendance linéaire. Les évolutions ont été heurtées et montrent une complexité des sorties du foyer parental qui n'est habituellement pas envisagée. Les appréciations sur le retard, l'avance ou la stagnation à la décohabitation des générations récentes dépendent, évidemment, des points de référence retenus. Ainsi, il est possible d'affirmer que le niveau de la décohabitation entre 1990 et 2005 est identique à celui déjà observé en 1968 pour l'ensemble des jeunes de 18 à 29 ans (Graphique 1). Ou à l'inverse, on pourrait affirmer que le « déficit » à la décohabitation est à son maximum en 1999 par rapport à 1975 (-10,6 %). Pour éviter ces effets d'« optique » dus au choix de la référence, il est davantage pertinent de se concentrer sur les différentes séquences temporelles que dessinent les variations de la décohabitation au cours de ces quarante ans.

Ainsi, 5 séquences se dégagent. Au cours de la première de 1968 à 1975, les jeunes partent du foyer parental chaque année toujours en plus grandes proportions. De 50 % d'enfants partis de chez leurs parents en 1968, ils progressent à près de 60 % en 1975, deux ans après le premier choc pétrolier. Puis, dans la deuxième séquence, la décohabitation va demeurer à ce haut niveau lors de ce pallier temporel s'étalant de 1975 et 1981. Ce pallier représentera l'apogée que connaîtra la

² CAPI : collecte assistée par informatique.

décohabitation au cours de ces quarante années. Au-delà de 1981, on assiste à un retournement de tendance. En rappel, le second choc pétrolier intervient en 1979. Le taux de sortie du foyer parental décroît dans cette troisième période et retrouve dès 1990 le niveau bas observé en 1968. Ensuite, lui succède la quatrième séquence, longue de 15 ans et qui ressemble à la traversée du désert de la décohabitation. Elle s'étale de 1990 à 2005 où le niveau des départs du foyer parental demeure au niveau historiquement bas de 1968. Enfin, la cinquième et dernière séquence court depuis 2005 et il semble que la décohabitation entre dans une nouvelle phase de croissance vigoureuse. Cependant, la crise économique récente et historique amorcée en 2009 pourrait contrarier cette tendance.

Graphique 1 - Décohabitants par groupe d'âge entre 1968 et 2008 %



Champ : Jeunes ayant déjà décohabité au moment de l'enquête.
Source : Enquêtes Emploi de 1968 à 2008.

La lecture du graphique n'est pas aussi évidente qu'elle pourrait le sembler. Faut-il penser que la 4^e période courant de 1990 à 2005 est une période de déficit du niveau de la décohabitation, dû notamment aux difficultés économiques et aux transformations de l'activité ? Ou bien faut-il voir, dans l'intervalle couvrant le milieu des années 1970 jusqu'au début des années 1980, une période exceptionnelle de hausse de la décohabitation, celle-ci revenant ensuite à son niveau ordinaire ? Il est probable que cette question ne soit pas bien posée dans ce sens qu'il n'y a pas de niveau ordinaire de vie avec les parents mais des processus de séparation qui fluctuent selon les caractéristiques socioéconomiques de l'époque (emploi, coût/disponibilité des logements, revenus), les caractéristiques sociodémographiques du jeune et de sa famille en incluant celles de leur habitat qui rendent la vie avec les parents plus ou moins aisée et enfin les modifications comportementales.

Les 22-25 ans davantage pénalisés

La baisse maximale des taux de décohabitants de 18 à 29 ans (10,6 %) est observée entre les deux années 1975 et 1999 (Annexe 2). Cependant, au sein de cette population, les décroissances des sorties du foyer parental se sont réalisées inégalement. Dès les débuts de l'âge adulte légal, les 18 à 21 ans accusent une forte réduction (8,2 %) des taux de sorties. Mais ce sont les 22 à 25 ans qui ont subi le « déficit » le plus lourd au cours de ce dernier quart du XX^e siècle, avec près de 18 % (Graphique 1 et Annexe 2). Les taux de décohabitation de ces jeunes passent ainsi de 66 % en 1975

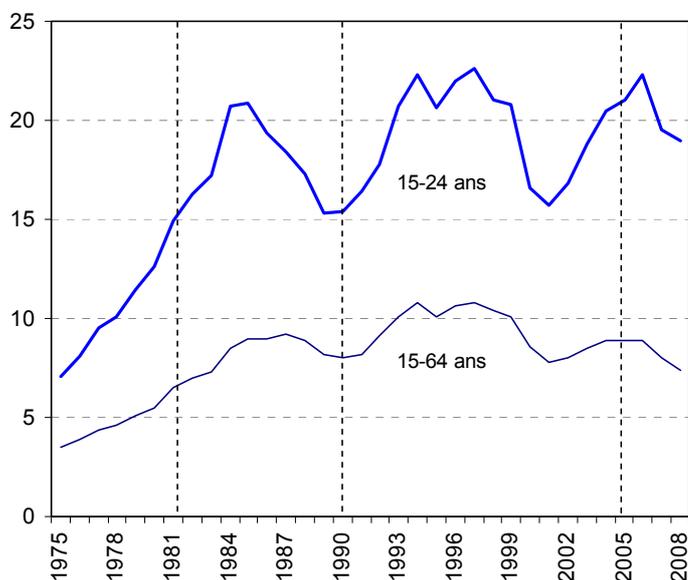
à 48 % en 1999... Même en retenant les seconds écarts les plus élevés de la décohabitation, c'est-à-dire entre 1981 et 2005, ces ordres de grandeur demeurent inchangés (Graphique 1 et Annexe 2). Ce déficit particulier à la décohabitation des 22 à 25 ans demande donc une attention particulière afin de comprendre ce qui s'est joué à ces âges.

Quant aux 26 à 29 ans, ils rattrapent partiellement le retard avec un écart réduit à 6,2 % de leurs décohabitants entre ces deux bornes 1975 et 1999. Toutefois, si les décalages à la décohabitation ne se sont pas opérés de façon homogène pour chaque génération, à 29 ans les différentiels sont quasiment rattrapés (Annexe 1).

Activité et décohabitation

Il est tentant de relier le niveau de la décohabitation avec les vicissitudes de l'emploi. Cependant, à l'observation, les creux de la décohabitation ne se confondent pas avec les pics du chômage. De fait, le chômage atteignait ses maximums en 1984, 1994 et 1996 avec plus de 25 % de jeunes chômeurs (Graphique 2). Ce qui ne correspond pas aux minima observés des taux de décohabitants à ces dates, même en tenant compte d'un décalage temporel d'un ou deux ans à cause de l'inertie du non emploi sur la sortie du foyer parental. Mais comme pour la plupart des phénomènes sociodémographiques, il y a de multiples raisons favorisant ou handicapant la décohabitation (cf. supra) et il est nécessaire de ne pas s'attacher qu'à une seule dimension, fût-elle du chômage. De fait, le chômage, l'allongement des études et l'irruption massive des femmes sur le marché du travail salarié ont redéfini les équilibres de l'activité de la population de la France : réduction de la part des actifs occupés et des femmes au foyer, accroissement des proportions de chômeurs et d'étudiants. Cette nouvelle répartition des parts d'actifs et d'inactifs a eu un impact d'autant plus sensible sur la décohabitation des jeunes que les liens entre statut d'activité et décohabitation sont liés (Laferrère, 2005).

Graphique 2 - Évolution du chômage BIT entre 1975 et 2008 %



Note : Pour les jeunes, seule la tranche d'âge des 15 à 24 ans est disponible dans les séries longues Insee. Par rapport au chômage des 18 à 29 ans, le niveau représenté est accentué.

Source des données : Insee (http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=ir-martra09&page=irweb/MARTRA09/dd/martra09_paq3.htm#MARTRA09_PAQ31).

Entre 1968 et 2008, la part des actifs en emploi de 18 à 29 ans s'est réduite en passant de 65 % à 55 %, simultanément celle des chômeurs a progressé de 1,6 % à 8,8 %. Les étudiants représentaient

alors 12 % de cette population contre 31 % aujourd'hui et le reste des inactifs, dont les femmes au foyer, a fondu de 18 % à 6 %... Cette nouvelle donne de l'activité des jeunes s'est accompagnée d'un double mouvement antagoniste quant à la décohabitation des actifs en emploi. Leur part a considérablement diminuée mais leur propension à quitter le foyer parental s'est accrue tout comme celle des chômeurs, des étudiants et des inactifs (Tableau 1). En 2008, les jeunes actifs occupés de 18 à 29 ans n'étaient plus que 30 % à corésider avec leurs parents contre 49 % pour les chômeurs et 74,4 % pour les étudiants...

Le fléchissement des proportions des catégories à forte capacité à décohabiter, actifs en emploi, femmes au foyer³ entraînent logiquement une baisse mécanique du niveau moyen des taux de décohabitation. Simultanément, l'augmentation de la propension à décohabiter est venue la modérer. Une façon d'observer les effets de ces deux phénomènes est de retenir trois points temporellement éloignés indiquant un taux de décohabitation identique ou presque, soit 1968, 1990 et 2002 avec 50,2 %, 50,3 % et 50,8 % de décohabitants de 18 à 29 ans. A l'observation, la propension à décohabiter a progressé pour chacune des catégories : actifs occupés avec +13 points de pourcentage, +20 points pour les chômeurs, près de +12 points pour les étudiants, +3 points pour les femmes au foyer et +9 points pour les « Autres inactifs » (Tableau 1). La part des jeunes sortis du foyer familial est néanmoins demeurée au même niveau global mais par l'effet des modifications des parts du statut d'activité. De fait, entre 1968 et 2002, les proportions d'actifs en emploi ont baissé de près de 15 points de pourcentage (65,1%-50,4%), 9,4 points pour les femmes au foyer (12,9%-3,5%) et les parts des chômeurs augmentaient de 8,6 points et plus de 19 points (15,1%-34,3%) pour les étudiants.

Observons maintenant les contributions à la décohabitation entre 1968 et 2002 selon le statut d'activité des jeunes. Il est frappant de constater que la contribution des actifs en emploi est à peu de chose près au même niveau en 1968 et en 2002 (35,4% et 30,4 %), celle des chômeurs progresse de 4,6 %. Ainsi, la contribution à la décohabitation des actifs, en emploi ou non, passe de 35,9 % en 1968 à 39,1 % en 2002. Dans le même temps la contribution des étudiants augmente de 5,9 %. En réalité, seule la contribution des femmes, qui étaient massivement au foyer en 1968, a fait baisser de 8,6 % les taux de sorties entre 1968 et 2002. Le fait est qu'auparavant les femmes quittaient le foyer parental pour vivre en couple ce qui est bien moins vrai aujourd'hui. En investissant le monde du travail, elles ont conséquemment maintenu à un niveau bas la décohabitation (cf. infra).

Les résultats issus de ce tableau sont informatifs pour deux autres raisons. Ils montrent qu'à niveaux de la décohabitation identiques et malgré la forte baisse des actifs en emploi, la propension des jeunes à décohabiter a continué à progresser entre 1968 et 2002 (elle s'est même poursuivie depuis). Ces premiers constats viennent déjà modérer les représentations communes et contradictoires, soit d'une génération Tanguy s'incrétant sans scrupule au domicile parental, soit d'une vision misérabiliste d'enfants contraints par la conjoncture économique à demeurer chez leurs parents et à différer alors l'entrée dans le monde des adultes.

Si l'ordonnement de la capacité à décohabiter selon le statut d'activité des jeunes est demeuré constant entre 1968 et 2002 : les actifs en emploi partent davantage, puis les chômeurs et enfin les étudiants (les statuts « Femmes au foyer » et « Inactifs » par leurs particularités sont à observer à part), tous n'en ont pas profité identiquement. Effectivement, parmi les décohabitants, en prenant comme référence les actifs en emploi, en 1968 les écarts s'établissent à -24,3 points avec les chômeurs (54,4 % - 30,1 %) et à -43,3 points avec les étudiants (54,4 % - 11,1 %). En 2002 ces écarts se resserrent à 16,8 points de pourcentage pour les premiers (67,4 % - 50,6 %) lorsqu'ils progressent à 44,5 points pour les seconds (67,4 % - 22,9 %). Ce sont donc les étudiants qui ont relativement « pâti » le plus du recul de la décohabitation.

³ En rappel, les individus sont observés lorsqu'ils ont déjà décohabité.

		Tableau 1 – Décohabitation des jeunes de 18 à 29 ans					%
		Actif en emploi	Chômeur	Étudiant et milit.*	Personne au foyer	Autre inactif	Ensemble
1968	Part des décohabitants	70,5	1,0	4,1	23,7	0,7	100
	Décohabitants au sein de chaque statut	54,4	30,1	11,1	92,5	18,7	-
	Contribution à la décohabitation	35,4	0,5	2,0	11,9	0,4	50,2
	Part dans le statut	65,1	1,6	18,4	12,9	2,0	100
1981	Part des décohabitants	70,4	7,2	7,1	14,6	0,8	100
	Décohabitants au sein de chaque statut	68,8	47,7	20,4	96,8	30,3	-
	Contribution à la décohabitation	41,4	4,2	4,2	8,6	0,5	58,9
	Part dans le statut	60,3	8,8	20,4	8,9	1,6	100
1990	Part des décohabitants	70,1	10,7	9,5	9,1	0,8	100
	Décohabitants au sein de chaque statut	66,4	50,6	15,8	96,9	27,8	-
	Contribution à la décohabitation	35,3	5,4	4,8	4,6	0,4	50,3
	Part dans le statut	53,1	10,6	30,2	4,7	1,4	100
2002	Part des décohabitants	66,9	10,1	15,5	6,6	0,9	100
	Décohabitants au sein de chaque statut	67,4	50,6	22,9	95,4	27,8	-
	Contribution à la décohabitation	34,0	5,1	7,9	3,3	0,5	50,8
	Part dans le statut	50,4	10,2	34,3	3,5	1,6	100
2008	Part des décohabitants	69,4	8,1	13,0	-	9,5	100
	Décohabitants au sein de chaque statut	70,0	51,0	25,6	-	66,2	-
	Contribution à la décohabitation	38,5	4,5	7,2	(4,8 [#])	5,3 [#]	55,5
	Part dans le statut	55,0	8,8	28,2	-	8,0	100

Champ : Personnes de 18 à 29 ans.

* Dans ce poste, il y avait en 1968 encore des militaires du contingent. La part des seuls étudiants en 1968 parmi les décohabitants s'élevait à 3,6%, au sein des étudiants la part des décohabitants était de 11,9 %, pour une contribution de 2% et la part des étudiants parmi la population des 18-29 ans était de 15,1 %.

[#] La modalité « Personne au foyer » n'est plus distinguée en 2008, elle est regroupée avec les « Autres ». Cependant la régularité des taux de contribution des « Autres » à hauteur de près de 0,5 % permet de déduire le niveau de la contribution : (5,3-0,5).

Lecture : En 1968 : ligne 1, 70,5 % des décohabitants étaient actifs occupés ; Ligne 2, 54,4 % des actifs occupés avaient décohabité ; Ligne 3, Il y avait 65,1 % d'actifs occupés.

Sources : enquêtes Emploi, 1968, 1981, 1990, 2002, 2008, Insee.

L'interprétation qualitative de ces résultats n'est pas aisée car la cohabitation prolongée avec les parents est un élément à part entière de l'investissement du jeune dans l'acquisition de son capital scolaire. Autrement dit, entre diplôme et décohabitation, le choix du diplôme semble primer. Dès lors la décohabitation, plus ou moins tardive, comme la corésidence avec les parents ne peuvent se lire linéairement au seul prisme des inégalités sociales. Car littéralement *l'investissement* dans le capital scolaire consenti par les enfants comme par les parents se traduit par une sortie plus tardive du foyer parental, « retard » qui ensuite est réalisé dans une position sociale plus enviable. De plus, la poursuite des études des enfants provient majoritairement de familles favorisées car les $\frac{3}{4}$ des revenus des étudiants de 19 à 24 ans proviennent des aides parentales (Robert-Bobée, 2002). Pour aider les enfants encore faut-il en avoir les moyens, ce qui explique en partie que seuls un peu plus d'un tiers des étudiants vivant hors du domicile parental sont issus d'une famille dont le père est ouvrier ou employé contre 2/3 dont le père est de profession intermédiaire, libérale ou cadre (*Ibid.*).

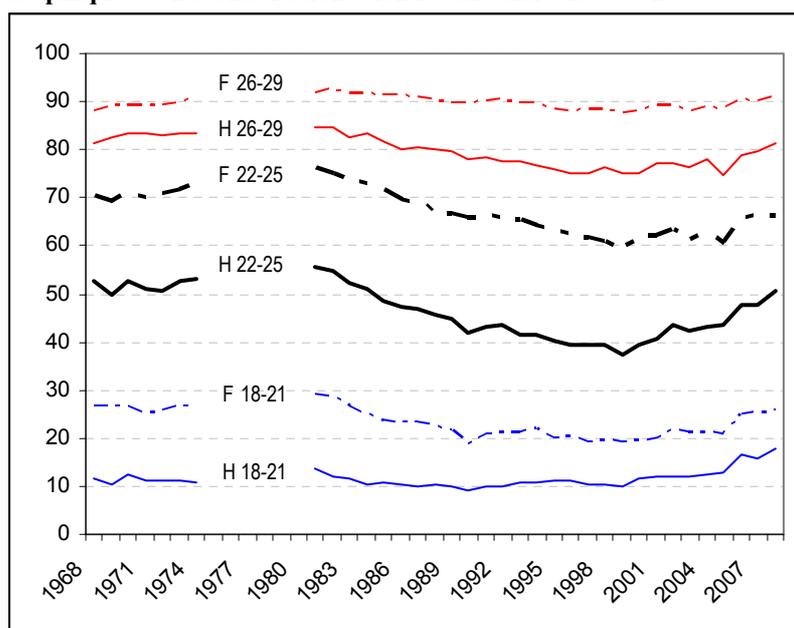
La stratification sociale s'observe avec plus d'aisance en amont par la poursuite des études versus l'entrée sur le marché du travail, ensuite par l'obtention d'un emploi versus un épisode de chômage, que par la durée de cohabitation.

Tous les garçons et les filles de leur âge ne quittent pas également le nid

Différentes raisons concourent à la sortie plus rapide des jeunes femmes du foyer parental. Il est habituellement convenu de penser que les femmes sont plus rapidement mûres que les garçons et qu'en ce sens elles partiraient « naturellement » plus tôt. On peut aussi penser qu'elles ont davantage à gagner à partir précocement et particulièrement une évidente liberté vis-à-vis des parents dont le contrôle s'exerce avec plus d'attention que sur les garçons (Bozon et Villeneuve-Gokalp, 1994). Ce contrôle potentiellement générateur de conflits parents-enfants est d'ailleurs l'un des motifs d'avancement du départ du logement parental (*Ibid.*).

Vis-à-vis des garçons, la précocité féminine au départ est continuellement confirmée par les résultats portant sur l'ensemble des 40 dernières années mais elle s'est traduite inégalement selon les âges. Ainsi, les écarts genrés à la décohabitation se sont progressivement resserrés pour les 18-21 ans après le milieu des années 1980 en réduisant l'écart de plus de 7 points (Graphique 3). Ce rapprochement est davantage dû au fléchissement des taux de sortie des filles qui se sont rapprochés de ceux des garçons jusqu'au début des années 2000. A noter que les taux masculins sont bien plus stables jusqu'à la fin des années 1990 pour progresser ensuite vigoureusement.

Graphique 3 – Décohabitation selon le sexe entre 1968 et 2008 %



Champ : Jeunes ayant déjà décohabité au moment de l'enquête.

Note : Les données sont momentanément manquantes pour les années courantes de 1975 à 1981.

Source : Enquêtes Emploi de 1968 à 2008.

A l'inverse, les écarts genrés des 26-29 ans se sont particulièrement creusés au cours de la décennie 1990. Les jeunes femmes ont absorbé dans cette tranche d'âge les inflexions à la baisse des départs observés aux âges plus jeunes. Pour leur part, les jeunes hommes ont accusé de moindres sorties du logement parental du début des années 1990 à 2000 par rapport à 1968. Ces deux phénomènes se sont concrétisés par l'accentuation des différences genrées des taux de sorties. Autrement dit, parmi les jeunes de 26 à 29 ans ce sont les garçons qui ont pâti de la moindre décohabitation, non seulement par rapport aux points hauts observés au cours des années 1970 mais également par rapport à 1968.

Les écarts des taux de décohabitation entre filles et garçons sont au maximum chez les 22-25 ans et particulièrement depuis le milieu des années 1980 jusqu'au début des années 2000. Ils s'élèvent ainsi à plus de 21 points dans cette période et près de 24 points en 1990 comme en 1991... Pour l'ensemble des jeunes de 18 à 29 ans l'écart genré varie globalement de 13 points à 16 points mais s'est resserré depuis 2005 aux alentours de 12 points de pourcentage.

Tableau 2 – Contributions à la décohabitation selon le genre et le statut d'activité

							%
		Actif en emploi	Chômeur	Étudiant et milit.*	Personne au foyer	Autre inactif	Ensemble
1968	H	40,4	0,4	2,4	0	0,3	43,4
	F	30,3	0,6	1,7	24,2	0,5	57,2
1981	H	44,4	2,6	4,3	0	0,5	51,8
	F	38,6	5,8	4,0	17,0	0,5	65,8
1990	H	34,9	3,1	4,2	0	0,3	42,5
	F	35,7	7,6	5,4	9,1	0,5	58,3
2002	H	32,8	3,7	6,7	0	0,4	43,7
	F	35,1	6,6	9,0	6,7	0,5	58,0
2008	H	37,7	3,7	6,5	-	1,7	49,6
	F	39,2	5,2	8,0	8,2	0,5	61,2

Champ : Personnes de 18 à 29 ans.

Sources : enquêtes Emploi, 1968, 1981, 1990, 2002, 2008, Insee.

Le phénomène de la décohabitation est difficile à embrasser dans son ensemble à cause notamment des divers facteurs qui jouent contradictoirement et des modifications temporelles comme le chômage, résiduel en 1968 mais massif surtout chez les jeunes au cours des « Trente piteuses » (Graphique 2). Mais on pourrait penser qu'il s'exerce, sinon également entre les sexes, au moins avec moins de rigueur envers les garçons que les filles davantage touchées par le non emploi. Malgré ce fait, les filles ont moins « souffert » du fléchissement des taux de départ du nid parental. Mais il ne faut pas oublier que simultanément les femmes ont à la fois investi massivement dans des études plus longues et le monde du travail. De fait, les effectifs des bachelières dépassent ceux des bacheliers depuis 1971 (Baudelot et Establet, 1992). Alors que moins de la moitié des femmes de 25 à 49 ans étaient actives en 1962, elles sont 83 % en 2007 (Vanovermeir, 2009). Auparavant, plus souvent cantonnées au foyer, les femmes se sont progressivement autonomisées. C'est ce qu'il ressort clairement de nos résultats (Tableau 2). Les proportions de femmes au foyer ayant décohabité ont presque été divisées par 4 entre 1968 et 2002. Les contributions à la décohabitation ont progressé conséquemment chez les actives en emploi (+4,8 %) alors que celles de leurs homologues masculins baissaient, puis chez les chômeuses (+6 %) et les étudiantes (+7,3 %). Cependant, si les parts des décohabitantes ont été profondément redistribuées entre les divers statuts d'activité, les niveaux de la décohabitation à ces dates précises n'ont pratiquement pas variés.

La décohabitation se décompose... entre périodes

Pour y voir plus clair parmi les effets contradictoires provenant de la progression de la propension à décohabiter et la redistribution des parts au sein des statuts d'activité des jeunes adultes, il est nécessaire de séparer ce qui revient aux modifications des structures de l'activité de la société française des autres causes.

Une décomposition statistique de la décohabitation permet de réaliser cette séparation. Le principe en est simple : les écarts de décohabitation entre deux dates sont le résultat des modifications structurelles du statut d'activité et des autres modifications possibles. Il suffit alors dans notre 1^{er} cas d'effectuer le produit des écarts de décohabitation pour chaque statut d'activité par la part des jeunes dans chaque activité en 1968 et ensuite de sommer les produits des écarts des proportions de jeunes dans chaque activité par le taux de décohabitation des jeunes de chaque statut en 1981. Le premier terme représente l'évolution du taux de décohabitation à structure du statut d'activité

constante, le second l'effet de l'évolution de la structure du statut d'activité sur le taux de décohabitation. Puis une seconde décomposition est effectuée sur la période séparant 1981 à 2005.

La formalisation de la décomposition s'écrit de la façon suivante :

$$\begin{aligned}\tau_{81} - \tau_{68} &= \sum_{i=1}^4 q_{i81} \tau_{i81} - q_{i68} \tau_{i68} \\ &= \sum_{i=1}^4 (\tau_{i81} - \tau_{i68}) q_{i68} + \sum_{i=1}^4 (q_{i81} - q_{i68}) \tau_{i81}\end{aligned}$$

q_{in} = part des jeunes dans l'activité i , l'année n

τ_{in} = taux de décohabitation des jeunes du statut d'activité i , l'année n

La formalisation de cette décomposition simple reprend celle publiée par Anne Laferrère (2005). Les dates 1981 et 2005, plus récentes, sont préférentiellement choisies à 1975 et 1999 afin de maximiser non seulement les niveaux de décohabitation avec 1968 mais aussi les écarts temporels entre ces trois dates. Comme il a été vu, 1968 et 2005 ont un même niveau de décohabitation des jeunes de 18 à 29 ans et 1981 constitue l'un des points hauts des niveaux de la décohabitation. La décomposition entre 1968 et 1981 permet d'observer les éléments qui ont contribué à la progression des sorties du foyer parental et à l'inverse ceux qui ont joué dans la baisse drastique de la décohabitation entre 1981 et 2005.

1968 à 1981 : progression des taux de décohabitation malgré l'avancée continue du chômage
Malgré la forte progression du chômage des jeunes jusqu'au milieu des années 1980 (Graphique 2), les proportions de décohabitants augmentent vigoureusement et demeurent à un haut niveau jusqu'en 1981 (Graphique 1). La décomposition statistique révèle des mouvements antagonistes entre effet de la structure d'activité et effet des autres causes. Du côté de la structure, la réduction de la part des actifs en emploi et des « Autres catégories », en fait des femmes au foyer, contribue à réduire de 3,3 % le niveau de la décohabitation compensant ainsi en partie la progression des taux de décohabitation des chômeurs (Tableau 3).

Hors structure, la progression des taux de sortie du nid parental sont extrêmement élevés (+12 %). Ce sont quasiment les actifs en emploi qui contribuent seuls à cette augmentation (9,4 %) et dans une bien moindre mesure les étudiants (1,7 %). Bien que faisant face à un chômage émergent lors du 1^{er} choc pétrolier de 1973, parmi les jeunes, les actifs en emploi bénéficient entre 1968 et 1981 de conditions visiblement favorables qui se traduisent par une décohabitation plus fréquente. Le fait que les autres jeunes n'aient pas une propension supérieure à décohabiter semble montrer que si modification comportementale il y aurait eu, celle-ci serait autorisée par des conditions touchant à l'autonomie économique et peut-être aussi à des formes d'emploi moins précaires qu'aujourd'hui des jeunes. Enfin, les deux mouvements contradictoires, dus à la structure et aux autres causes, indiquent alors un solde positif de 8,7 % de jeunes sortis en plus du foyer parental entre 1968 et 1981.

1981 à 2005 : retour au niveau de la décohabitation de 1968

Cette plage temporelle se caractérise par une décline continue des taux de décohabitation entre 1981 et 1990, puis une installation au niveau historiquement le plus bas jusqu'en 2005 (Graphique 1). Dans cette période, les effets de la structure d'activité et des autres causes s'équilibrent (Tableau 3) et contrairement à la période précédente, ils concourent tous les deux à la baisse. Concernant les effets de structure, la réduction des actifs en emploi (-6,1 %) bénéficie cette fois davantage aux étudiants (+1,9 %) qu'aux chômeurs (0,8 %).

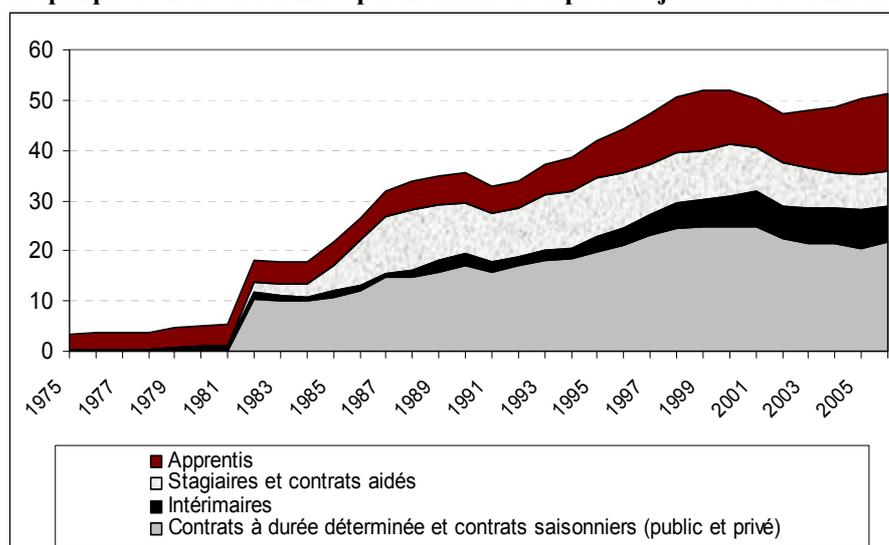
Tableau 3 - Décomposition du taux de décohabitation entre 1968 et 1981, 1981 et 2005

%

1968 à 1981				1981 à 2005		
18 à 29 ans	Effet de la structure d'activité	Effet des autres causes	Effet total	Effet de la structure d'activité	Effet des autres causes	Effet total
Actif occupé	-3,3	9,4	6,0	-6,1	-2,1	-8,2
Chômeur	3,4	0,3	3,7	0,8	-0,3	0,5
Etudiant	0,4	1,7	2,1	1,9	-0,2	1,7
Autres	-3,8	0,6	-3,2	-1,3	-2,3	-3,7
Ensemble	-3,3	12,0	8,7	-4,7	-5,0	-9,7
18 à 21 ans						
Actif occupé	-5,4	3,0	-2,4	-2,8	-1,7	-4,5
Chômeur	2,3	0,3	2,6	-0,7	-0,4	-1,1
Etudiant	1,3	2,0	3,3	1,9	0,4	2,4
Autres	-1,3	0,4	-0,9	0,0	-1,7	-1,7
Ensemble	-3,1	5,7	2,6	-1,5	-3,3	-4,9
22 à 25 ans						
Actif occupé	-2,5	5,1	2,6	-7,7	-5,5	-13,2
Chômeur	4,5	0,3	4,8	1,8	-1,7	0,1
Etudiant	1,0	1,5	2,4	3,7	-0,8	2,9
Autres	-5,2	0,4	-4,8	-1,2	-2,7	-3,9
Ensemble	-2,3	7,2	4,9	-3,4	-10,7	-14,1
26 à 29 ans						
Actif occupé	3,1	3,8	6,8	-0,5	-3,2	-3,7
Chômeur	3,6	0,1	3,7	3,3	-0,6	2,7
Etudiant	0,6	0,3	0,9	-0,1	-0,6	-0,7
Autres	-8,4	0,3	-8,1	-3,5	-1,3	-4,9
Ensemble	-1,0	4,4	3,4	-0,8	-6,6	-7,4

Sources : enquêtes Emploi, 1973 et 2001, Insee.

Graphique 4 : Part des formes particulières d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans à 24 ans.

Source : Insee, enquête Emploi corrigée de la rupture de série en 2003 (calculs Insee).

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=MARTRA08

Quant aux autres causes, il est visible que les actifs en emploi ont non seulement cessé de bénéficier des conditions favorables observées entre 1968 et 1981 mais qu'à l'inverse ces conditions se sont dégradées pour eux comme pour les « Autres » (-2,1 % et -2,3 %). Là encore, les 22-25 ans ont été davantage pénalisés à la fois par les modifications structurelles et par les effets des autres causes, trois fois plus pénalisés que les 18-21 ans et 2 fois plus que les 26-29 ans. A noter que les modifications structurelles n'entrent que pour $\frac{1}{4}$ dans la baisse de leur sous-total et celles des autres causes pour $\frac{3}{4}$. Rappelons que les différentes formes d'emploi précaires ont été multipliées plus de 10 fois entre 1975 et 2006 pour les jeunes (ici 15 à 24 ans). Elles représentaient ainsi plus de la moitié des emplois dès la fin des années 1990 contre moins de 5 % en 1975 (Graphique 4) (Insee, 2008). Le premier pic des emplois précaires s'observe en 1990 et le second en 1999. Ces deux points correspondent aussi aux points bas de la décohabitation (Graphique 1). Toutefois, la montée des emplois précaires entre ces deux dernières dates, au regard de la stabilité de la décohabitation à cette même période, indique que ce n'est pas le seul phénomène qui a joué.

Conclusion provisoire et perspectives

La propension à décohabiter a fortement augmenté jusqu'à la fin des Trente glorieuses pour se stabiliser entre 1975 et 1981 puis retomber à son niveau le plus bas dès 1990 et y demeurer jusqu'en 2005. Les 22 à 25 ans ont davantage été touchés par la réduction des taux de sortie et notamment les garçons. L'accès féminin massif aux études plus longues et au marché du travail au détriment de la traditionnelle mise en couple pour tenir le foyer a freiné la décohabitation des femmes. Dans une prochaine étape, il sera nécessaire de réaliser une décomposition selon les sexes afin d'analyser plus précisément les effets de ces modifications structurelles et économiques.

Il est visible que la réduction des actifs en emploi a contribué significativement à la réduction des taux de sortie du foyer parental, par l'augmentation du chômage mais aussi par l'investissement dans des études plus longues. Ceci posé, les tensions sur le marché du travail ont aussi eu des répercussions sur les niveaux des salaires (il faudrait s'intéresser plus précisément aux revenus disponibles), des enfants comme des parents. La progression des formes d'emplois précaires demanderait à être examinée plus attentivement. En première analyse, ces formes n'ont pu toucher que les actifs ce qui n'explique pas la baisse des décohabitants au sein des étudiants. Ces deux éléments ont pu à l'évidence produire un impact négatif sur la capacité à décohabiter. Un autre élément demanderait à être approfondi concernant la part du coût du logement dans les revenus disponibles. Cependant, cette dernière variable ne montre pas de corrélation évidente avec les niveaux de décohabitation (annexe 3). La poursuite de cette étude devrait faire intervenir simultanément dans une analyse au niveau micro ces différentes dimensions économiques afin de tenter de les séparer des modifications comportementales proprement dites et de comprendre les processus favorisant ou pénalisant l'accès à l'indépendance résidentielle des jeunes.

BIBLIOGRAPHIE

- Aassve A., Davia M. A., Iacovou M., Mazzucco S., 2007, Does Leaving Home Make You Poor? Evidence from 13 European Countries, *European Journal Population*, 23:315–338
- Baudelot C. et Establet R., 2000, *Avoir 30 ans en 1968 et 1998*, Paris, Éditions du Seuil, 222 p.
- Baudelot C., Establet R., 1992. – *Allez les filles !* Coll. L'épreuve des faits, Paris, Éditions du Seuil.
- Bendit R., Hein K., Biggart A., 2009 [2007], Autonomie retardée et négociée : l'émancipation résidentielle des jeunes Européens, *Politiques sociales et familiales* n° 97.
- Billari F. and Liefbroer C., 2007, Should I stay or should I go? The impact of age norms on leaving home, *Demography*, Volume 44-n° 1, 181–198.
- Blanchet D. et Bonvalet C., 1985, Croissance démographique et marché du logement en France depuis 1954, *Population*, No. 6, pp. 911-935.

- Blöss T. 1997, *Les liens de famille : sociologie des rapports entre cohortes*, PUF.
- Bozon M., 1994, «Voler de ses propres ailes. Comment l'on part de chez ses parents dans les années 1980 », in *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*, Actes du Séminaire International de l'AIDELF, Aranjuez, Espagne, septembre 1994, Paris, AIDELF-INED, 1996, pp. 475-493.
- Bozon M. et Villeneuve-Gokalp C., 1994, « Configurations familiales et bien-être des enfants. Les enjeux des relations entre générations à la fin de l'adolescence », *Population*, 49(6), pp. 1527-1555.
- Chambaz C., 2001. « Les jeunes adultes en Europe : indépendance résidentielle, activité, ressources », *Recherches et Prévisions*, n° 65, p. 53-71.
- Chamboredon J.-C., 1985, « Adolescence et post-adolescence : la « juvénisation » » in Alléon A.M., Morvan O., Lebovici S., dir., *Adolescence terminée, adolescence interminable*, Paris, PUF.
- Courgeau D., 2000, « Le départ de chez les parents : une analyse démographique sur le long terme », *Economie et Statistique*, n° 337-338, pp. 37-60.
- Desplanques G., 1994, « Etre ou ne plus être chez ses parents », *Population et société*, n° 292.
- Friggit, J., *Prix des logements, produits financiers immobiliers et gestion des risques*, Éditions Economica, 2001.
- Galland O., 1993, « La jeunesse en France, un nouvel âge de la vie », in Alessandro Cavalli et Olivier Galland, *L'allongement de la jeunesse*, Poitiers, Actes Sud, pp. 19-41.
- Galland O., 1995, « Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte », *Economie et Statistique*, n° 283-284, pp. 33-52.
- Galland O., 2001, « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées », *Economie et Statistique*, n° 337-338, pp.13-36.
- Giral M., 2002 *Les « adolescents » : enquête sur les nouveaux comportements de la génération « Casimir »*, Paris : Pré-aux-clerics, 278 p.
- Godard F., Blöss T., 1988, « La décohabitation des jeunes », *Les cahiers de l'Ined*, n° 120, pp. 31-56.
- Goux D., 2003, « Une histoire de l'Enquête Emploi », *Économie et statistique*, n° 362.
- Givord P., 2003, « Une nouvelle l'Enquête Emploi », *Économie et statistique*, n°362.
- Insee, 2008, *Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2008*, *Insee résultats*, N°82 Société, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=MARTRA08.
- Laferrère A., 2005, *Quitter le nid: entre forces centripètes et centrifuges*, *Economie et Statistique*, 381-382, pp. 147-175.
- Murphy M., Wang D., 1998, *Family and Sociodemographic Influences on Patterns of Leaving Home in Postwar Britain*, *Demography*, Vol. 35, No. 3., pp. 293-305.
- Ramos E., 2002, *Rester enfant, devenir adulte: la cohabitation des étudiants chez leurs parents*, L'Harmattan, 264 p.
- Robert-Bobée, I., 2002, « Parmi les jeunes ne vivant plus chez leurs parents, les étudiants sont les plus aidés par leur famille », *Insee-Première*, n° 826.
- Singly F. de, 2006, « Les adonaissants », Paris : A. Colin, 398 p.
- Van de Velde C., 2004, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Thèse de Doctorat de sociologie, sous la direction de Serge Paugam, IEP. 349 p.
- Vanovermeir S., 2009, - « Regards sur la parité, De l'emploi à la représentativité politique... », *Insee-Première*, 1226.

Villeneuve-Gokalp C., 2006, « Conséquences des ruptures familiales sur le départ des enfants », in Histoires de familles, Histoires familiales, Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon Dir., *Les cahiers de l'Ined*, n° 156, pp. 235-249.

Villeneuve-Gokalp C., 2000, « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Economie et Statistique*, n° 337-338, pp. 61-80.

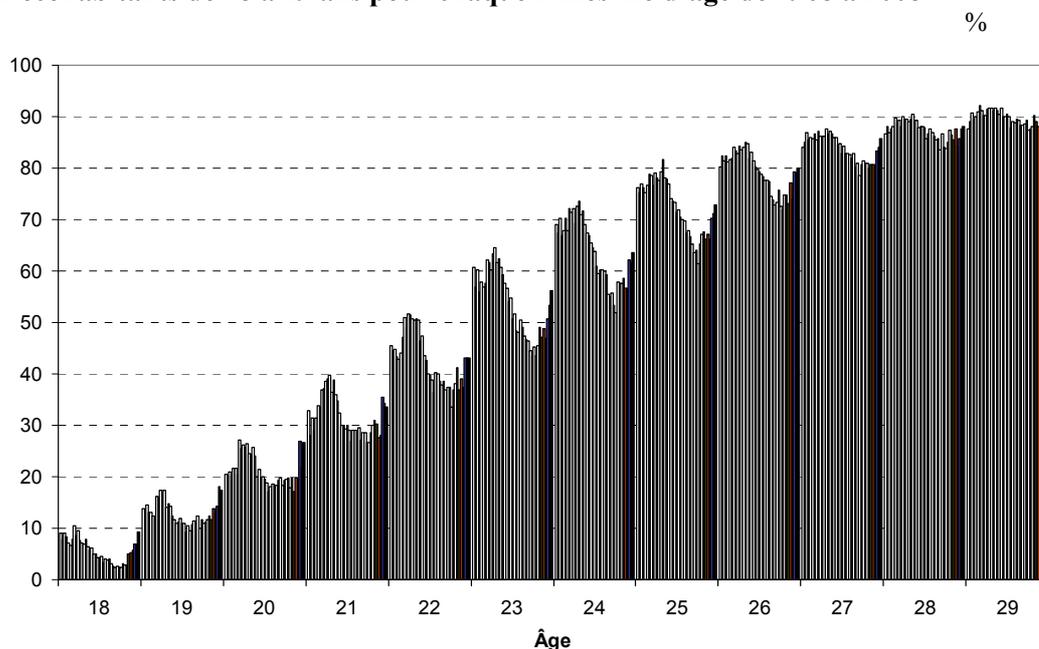
Villeneuve-Gokalp C., 1997, « Le départ de chez les parents: définitions d'un processus complexe », *Economie et Statistique*, 304-305, 4/5, 149-162.

Villeneuve-Gokalp C., 1999, « Le départ des enfants : satisfaction et désarroi des parents », *Insee l'ère*, n° 676.

Young C.M., 1987, *Young people leaving home in Australia: the trend towards independence*, Canberra, Australian National University Printing Press.

Annexe 1

Décohabitants de 18 à 29 ans pour chaque millésime d'âge de 1968 à 2008



Champ : Jeunes ayant déjà décohabité au moment de l'enquête.

Proportions de décohabitants à chaque âge et à chaque enquête.

Source : Enquêtes Emploi de 1968 à 2008.

Annexe 2

Ecart maximum des taux de décohabitation entre 1968 et 2008

	%		
	1975	1999	Ecart 1975-1999
18-21 ans	22,79	14,6	8,2
22-25 ans	66,19	48,3	17,9
26-29 ans	87,46	81,3	6,2
18-29 ans	59,61	49,04	10,6
	Ecart 1981-2005		
18-21 ans	21,59	16,73	4,9
22-25 ans	66,34	52,2	14,1

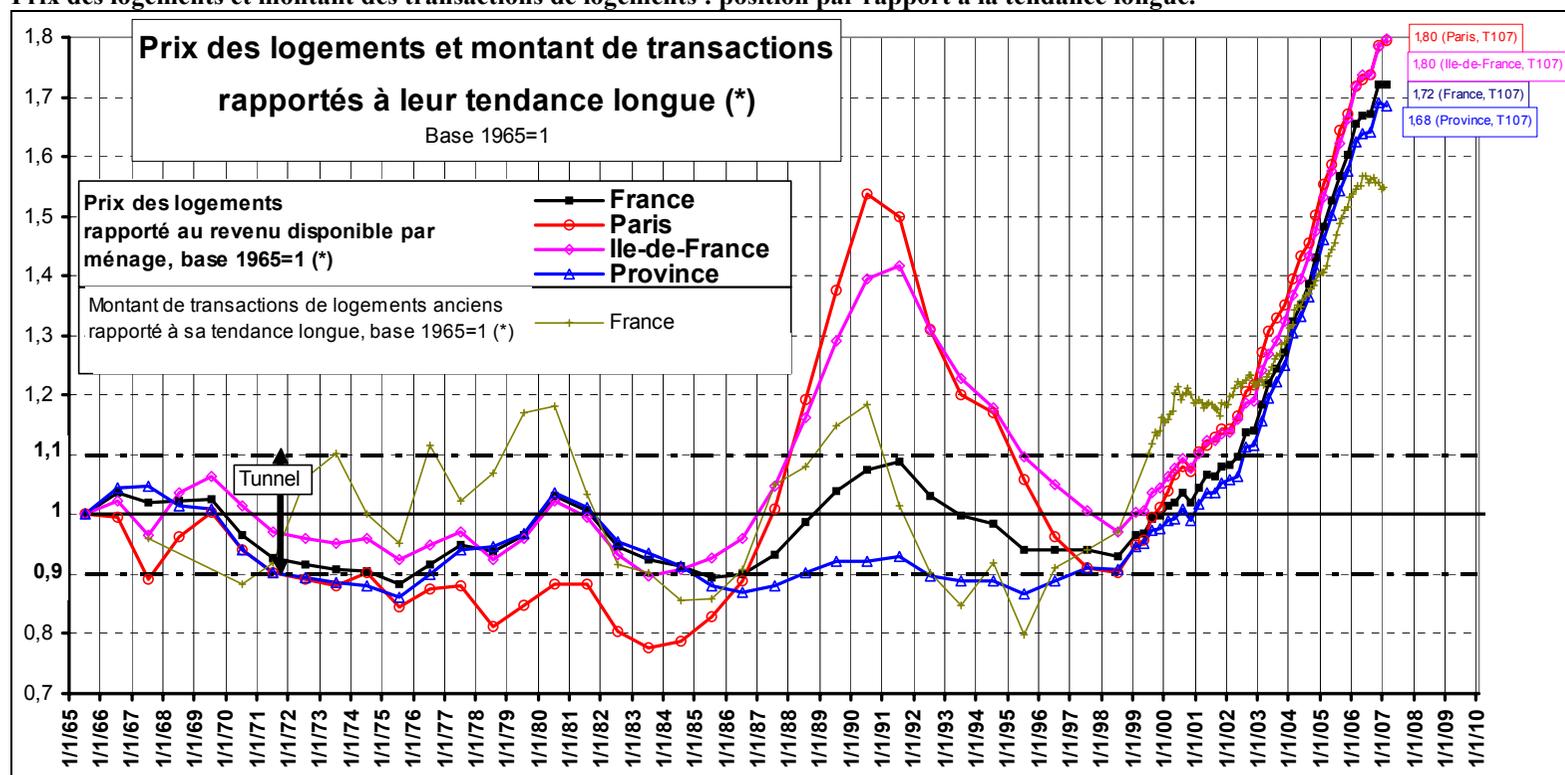
26-29 ans	88,05	81,45	6,6
18-29 ans	58,88	49,14	9,7

Source : enquêtes Emploi, Insee.

Annexe 3

Reproduction du graphique de Friggit *et al.*, 2001.

Prix des logements et montant des transactions de logements : position par rapport à la tendance longue.



Source: CGPC d'après INSEE, bases de données notariales, indices Notaires-INSEE désaisonnalisés et DGI.

(*) La tendance longue à laquelle on rapporte les indices du prix des logements est le revenu disponible par ménage, parallèlement auquel ils ont crû de 1965 à 2001 (cf. "Prix des logements, produits financiers immobiliers et gestion des risques", J.Friggit, Éditions Économica, 2001 et « [Long term \(1800-2005\) investment in gold, bonds, stocks and housing in France – with insights into the USA and the UK: a few regularities](#) », version 4.0, document de travail, J.Friggit, 2007).

NB: quel que soit l'indice considéré on le rapporte au revenu disponible par ménage sur l'ensemble de la France. La tendance longue à laquelle on rapporte le montant de transactions de logements anciens (somme du montant de toutes les transactions) est l'indice des prix à la consommation majoré de 4,9% par an, parallèlement auquel il a crû de 1970 à 2000 (cf. "Trente années de transactions immobilières dans l'ancien", J. Friggit, Études Foncières n° 97, 2002). Tous les ratios sont en base 1965=1. Les abscisses correspondent au milieu de la base des grandeurs représentées. Exemple: l'indice Notaires-INSEE Paris "T4 2003", à base trimestrielle (octobre 2003 à décembre 2003), est représenté sur l'abscisse 15 novembre 2003. Les montants de transactions en habitation ancien (moyennés sur 12 mois) sont évalués approximativement, à partir d'octobre 1999 (date de la fusion des lignes comptables de la DGI consécutive à la réforme des droits de mutation), en multipliant le total des transactions dans l'ancien (=taxées à 4,80%: immobilier d'habitation, d'entreprise et agricole et terrains exonérés de TVA) par 80% (poids de l'habitation dans l'ancien sur mars-octobre 1999, derniers mois pour lesquels ce % est connu exactement). L'évaluation est approximative mais elle a été validée sur les années 2000 à 2003 et, le poids de l'habitation dans le total, voisin de 80%, étant élevé, les variations du montant estimé sont sans doute assez proches de celles du montant réel depuis 2004, sauf accidents temporaires.